

Tél : 04 99 04 74 40

Fax : 06 46 52 85 87 - 04 67 51 68 28

E-mail : deej@ville-sete.fr

**LETTRÉ D'INFORMATION AUX PARENTS DANS LE CADRE
DU RENOUELEMENT DU DOSSIER UNIQUE ALP/ALSH**

Chers parents,

Dans le cadre des inscriptions aux ALP/ALSH, mise en place d'une procédure simplifiée. Dorénavant, votre dossier d'inscription ALP/ALSH sera valable tout au long de la scolarité de votre enfant de l'école maternelle jusqu'à l'élémentaire.

Toutefois, il vous sera demandé chaque année de transmettre, votre attestation d'assurance et de remplir une fiche « de mise à jour » afin de déterminer votre quotient familial et de signaler tout changement de situation (familiale, déménagement, numéro de téléphone...) ou d'informer sur l'évolution de la santé de votre enfant (allergies, maladies, port de lunettes ...), les rappels de vaccination, en fournissant les pièces justificatives nécessaires.

Cette fiche « de mise à jour » est disponible sur le portail famille, auprès du guichet unique et Mairie annexe de l'île de Thau ou auprès des directeurs d'ALP dans l'école de votre enfant.

Cela vous permettra, une fois ces documents transmis et validés, de commencer vos réservations pour l'année scolaire 2023/2024.

Dès à présent, il vous appartient de compléter et de transmettre ces deux documents soit sur le portail famille, soit au guichet unique ou Mairie Annexe de l'île de Thau, avant le 26 août 2023.

ATTENTION SANS RETOUR DE CES DEUX DOCUMENTS, LES RESERVATIONS EFFECTUEES SERONT FACTUREES AU TARIF MAXIMUM.

La direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse

P.S : LES RESERVATIONS SONT SOUS 8 JOURS CALENDAIRES, POUR QUE VOTRE ENFANT BENEFICIE DES ALP AVEC OU SANS REPAS DES LE 4 SEPTEMBRE, PENSEZ A RESERVER AU PLUS TARD LE 26 AOUT 2023.